

DENAIN NATATION



REGLEMENT INTERIEUR

LES MEMBRES :

Sont membres de l'association pour la saison en cours toutes les personnes qui sont à jour de cotisation et inscrites sur le grand livre du club.

Sur proposition du Directeur technique du club, certains Nageurs seront inscrits à la section « Groupe Elite ». Ceux-ci en accepteront les règles et pourront, sur leur demande par l'intermédiaire des entraîneurs et en accord avec le Directeur technique du club quitter ce groupe pour réintégrer la section compétition.

Les cotisations sont exigibles dès le premier jour d'inscription (tout ou partie) et aucune personne non-inscrite ne peut accéder aux installations durant les horaires alloués au club. Chaque Nageur doit être en mesure de présenter sa carte de Club à d'éventuels contrôles.

Chaque membre recevra le présent règlement et s'engagera par le fait du paiement de sa cotisation à le respecter scrupuleusement.

Un membre peut être exclu du club temporairement ou définitivement par décision du conseil d'administration du Club sans pouvoir demander quelque remboursement que ce soit.

LES COTISATIONS :

Elles sont fixées lors de la réunion du conseil d'administration de fin de saison. Plusieurs tarifs sont proposés selon, les sections, le nombre de membres de la famille inscrit et en cas de renouvellement d'une année sur l'autre. Une cotisation "DIRIGEANT" est exigée aux personnes désirant participer au Conseil d'administration du club d'un montant égal au prix de la licence F.F.N. pour la saison 2011-2012 qui sera cette saison de 30 €.

Nouveau licencié	1 ^{er} enfant - 125 €	Ancien licencié	1 ^{er} enfant - 100 €
	2 ^{ème} enfant - 115 €		2 ^{ème} enfant - 95 €
	3 ^{ème} enfant - 105 €		3 ^{ème} enfant - 90 €
Maîtres et nés en 2002 et après	80 €		

LES INSTALLATIONS :

Elles sont mises à disposition gratuite du club par les Municipalités, les clubs partenaires et il est impératif de respecter les horaires alloués, de laisser les lieux propres, de ranger le matériel et de respecter le personnel de l'établissement.

Le respect de la répartition des vestiaires (Garçons et Filles) est obligatoire.

LES ENTRAINEMENTS :

Chaque entraîneur est responsable du bon déroulement de sa séance, du respect des installations et doit faire régner l'ordre et le respect de tous dans son groupe. Les pratiquants doivent arriver à l'heure de début de la séance sauf en cas d'impossibilité dont l'entraîneur doit être informé. Aucun pratiquant n'est autorisé à quitter la séance avant la fin de celle-ci sauf autorisation expresse de l'entraîneur. **Aucun pratiquant ne peut prendre part aux entraînements sans être inscrit au club.** Les entraîneurs ont le loisir d'exclure pour la séance tout pratiquant qui n'aurait pas un comportement normal et peut demander son exclusion temporaire ou définitive au conseil d'administration du club. La section perfectionnement sera fermée lors des petites vacances (Toussaint - Noël - Février - Pâques).

LES COMPETITIONS :

Le club est une association sportive et son but précise que celle-ci est dirigée vers la compétition (*Natation sportive uniquement*). Les pratiquants s'engagent à participer aux compétitions. Le club informe ses pratiquants des dates et lieux de compétition et organise le mieux possible celles-ci. Les pratiquants informent dans les meilleurs délais de leur éventuelle indisponibilité aux entraîneurs et fournissent, le cas échéant, un certificat médical. Certaines compétitions revêtent un caractère obligatoire (Championnats de France Interclubs seniors et de catégories, les championnats nationaux, les meetings nationaux et les championnats régionaux) et aucun nageur, sauf avis médical, en sera dispensé si il y est convoqué.

En cas de non-respect de cette obligation, le Directeur technique du club peut suspendre le pratiquant pour une ou plusieurs compétitions et même demander son exclusion définitive.

LES EQUIPEMENTS CLUB :

Le club offre la possibilité à ses membres d'acheter à prix réduit (participation du club) des équipements (Survêtements - tee-shirt - bonnet de bain) et il est demandé en contrepartie de porter obligatoirement ceux-ci lors des compétitions, cérémonies officielles et conférence de presse et podiums.

LES OFFICIELS :

Les Officiels du club (chronométreurs - juges) acquittent la cotisation de "DIRIGEANT" et ils s'engagent à officier lorsqu'il sera nécessaire. Une chemisette d'officiel sera donnée à chacun d'entre eux.

REGLEMENT STATUTAIRE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le Conseil d'administration du club est composé de 15 membres. Pour être élu membre au conseil d'administration, il faut être à jour de la cotisation "Dirigeant", être licencié depuis plus de 6 mois au club et être âgé de plus de 16 ans.

Les élections auront lieu à bulletin secret et le bureau directeur sera composé de 5 membres majeurs.

Les élus de moins de 18 ans ne peuvent prétendre aux postes de Président, Secrétaire ou Trésorier.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre, est informé des travaux du bureau directeur et est seul habilité à décider d'une exclusion définitive d'un membre après consultation des différentes parties.

LE BUREAU DIRECTEUR :

Le Club doit avoir en son sein un bureau directeur.

Le bureau directeur est composé du Président, de 3 membres du conseil d'administration désignés en assemblée générale et du représentant désigné par le « Cercle des Nageurs du Hainaut » club belge associé.

Les membres de bureau directeur font par définition partie du conseil d'administration.

Ils se réunissent chaque fois qu'il est nécessaire, décident des compétitions auxquelles les Nageurs participeront, planifient les dépenses et expédient les affaires courantes.

En cas de litige, la voix du Président est déterminante.

Le présent règlement intérieur a été adopté par le Conseil d'administration du Club sur présentation de son Président lors de sa réunion de 1 juillet 2010, sera mis à jour chaque année à l'issue de la réunion du Comité Directeur de Juin ainsi que le montant des cotisations et les grilles d'accès à la section haut niveau.

Fait à Denain,
Le 4 juillet 2011